

24^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(18-29 janvier 2016)

Niger

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 18 janvier 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation du Niger.

La France salue les mesures prises par le Niger en matière de droits de l'Homme depuis son premier passage à l'EPU, en particulier la ratification de la Convention relative aux disparitions forcées et du protocole facultatif à la Convention contre la torture (OP-CAT).

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Niger :

1. Adhérer au deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.
2. Eriger en infraction dans le code pénal les actes de torture et mettre en place un mécanisme national de prévention conformément à l'OP-CAT ;

3. Assurer que les membres des forces de sécurité qui seraient responsables de violations des droits de l'Homme soient poursuivis en justice ;

4. Abroger toutes les dispositions normatives discriminatoires à l'égard des femmes, lever toutes les réserves concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité hommes-femmes en menant des programmes de sensibilisation de l'opinion publique ;

5. Adopter les décrets d'application de l'ordonnance relative au pastoralisme, garantissant la protection des droits fonciers.

6. Poursuivre la mise en œuvre du plan national d'action de lutte contre la traite des personnes, adopté en 2014.

Je vous remercie./.